

09 septembre 2020

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mercredi le 9 septembre 2020 à 20 h 00 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Pascal Gonnin, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Bergeron, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Tous les membres du conseil renoncent au délai de convocation (art. 157 CM).

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de M. Louis Coutu, Maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, Directrice générale, fait fonction de secrétaire.

1. Deux sujets sont inscrits à l'ordre du jour :
 - 1.1 EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE
 - 1.2 PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES (ART 92.1 LCM)

1.1 EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE

2020-09-174

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjointe administrative est actuellement occupé en intérim par Mme Sylvie Beauchemin;
CONSIDÉRANT QUE nous avons convoquée une candidate en entrevue pour ce poste;
CONSIDÉRANT QUE la candidate répond à nos attentes pour remplir le poste d'adjointe administrative;
POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Pascal Gonnin,
APPUYÉ PAR le conseiller Réal Vel,
ET RÉSOLU
QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle engage Mme Émilie-Anne Cloutier à titre d'adjointe administrative;
QUE les parties se sont entendues sur les conditions d'embauches;
QU'une période de probation de six mois est requise;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

1.2 PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES (ART 92.1 LCM)

2020-09-175

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut maintenir un milieu de vie stimulant;
CONSIDÉRANT QUE la venue de nouveaux commerces est bénéfique pour toute la population de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un incitatif peut faire pencher la balance sur le lieu d'implantation d'un nouveau commerce;

POUR CES MOTIFS,

SUR PROPOSITION du conseiller Denis Vel,

APPUYÉ par Jean-Pierre Brien

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle offre un crédit de taxes foncière sur la partie occupé par le commerce;

QUE le crédit de la taxe foncière sera octroyé pour le redémarrage de la cantine située au 125 principale Ouest;

QUE le crédit de la taxe foncière sera octroyé par année civile de la façon suivante :

100% première année

100% deuxième année ;

75% pour la troisième année;

50% pour la quatrième année

25% pour la cinquième année;

QUE ce crédit de taxes foncières est effectif à partir de maintenant;

QUE le conseil peut mettre fin à ce crédit par simple résolution;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2. LEVÉE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

2020-09-176

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée. Il est 20 h 15.

Mme Majella René, gma
Dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu, maire
« en signant le présent procès-verbal le
maire est réputé avoir signé toutes les
résolutions